... de long en large les avait ramenés ... l'habitation dont le couloir, ... en tunnel et servant aux ... formait comme une bordure du tableau au fond de verdure découpé par son cadre béant. [illegible]

—Pour quelqu'un qui se cache, fit re... Picard, l'endroit a été choisi discrètement.

—... qu'il ne soit pas inaccessible ... riposta le notaire, signa... d'un clin d'œil la ligne brisée des ... qui, à cent ou cent cin... à gauche, se détachaient ... par le bras son c... Allons, maintenant, voir cet arrière... de plus près.

...rétrogradant, du train paisible de flâ... que rien ne presse, ils remontèrent ... jusqu'au prochain ... puis contournèrent l'îlet ...

XXXVIII

...URS D'ÉTABLE ET RÉGIME LACTÉ.

Parvenus rue Bertrand, ils examinèrent, une à une, les façades.

Tout à coup, le notaire tomba en arrêt.

—Eh! eh! fit-il d'un ton allègre, avouons avec les tacticiens autorisés que jamais, à la guerre, une reconnaissance n'est de trop!

Son index tendu montrait une enseigne: celle du pépiniériste-nourrisseur, Ledru-Morimbeau; et, au-dessous, l'écriteau de couleur jaune affecté à Paris à l'annonce des locations en meublé.

—Une reconnaissance? dit le clerc.

—Oui oui, pas de discussion superflue, j'ai mon idée.... En avant!

Maître Blanchard entraînait son compagnon vers l'immeuble.

Précisément, un client en sortait.

Dans leur élan belliqueux, ils faillirent se heurter à lui.

Il s'effaça pour leur laisser libre le passage; et, poliment, ils mirent chapeau bas, devant sa mâle distinction, sa sympathique figure, son regard pensif, voilé de mélancolie.

Roger,—le lecteur l'a reconnu s'il se souvient des recommandations du docteur en ce qui concernait Louisette Durand,—Roger à son tour se découvrit, s'inclina.

Eux entrés, il s'éloigna lentement.

—Un beau garçon! chuchotait le notaire.

—Point folâtre, dit Fulgence.

—Mais quelle fière tête de marin!

—Oui, de marin sur un navire en détresse.

Le Picard ne dédaignait point les comparaisons pittoresques, le cas échéant.

Au pied d'un escalier en bois assez pareil à un escalier de ferme, une femme à papillottes grises interrompit leur digression.

—Que désirent ces messieurs?

—Vous avez des chambres à louer, madame?

—Des chambres, non; il nous en restait deux; l'avant-dernière vient d'être retenue, à la minute même, pour une pauvre demoiselle qui n'a plus que le souffle, paraît-il, et qui sera en état d'en prendre possession Dieu sait quand! Mais enfin, j'ai perdu le droit d'en disposer. Donc en fait de chambre, je n'ai plus à vous en offrir qu'une, une en tout et pour tout.

—Elle suffira, pourvu qu'elle nous convienne, répondit maître Blanchard.

—Si ces messieurs veulent en juger, ils n'ont qu'à me suivre; c'est moi qui gère cette partie de l'établissement.

Et tout en guidant les visiteurs, la vieille continuait:

—Quand nous avons des pièces vacantes, ce n'est jamais pour une longue durée. Même avec beaucoup plus de logement, nous satisferions de moins en moins aux demandes, à mesure qu'il deviendra mieux avéré que la phtisie, la tuberculose, la laryngite ou la bronchite chroniques, les désordres des voies respiratoires, la généralité, enfin, des affections internes qui minent l'organisme ont leur remède ici, et non chez le pharmacien.... Ici ou dans les maisons analogues à la nôtre...... Elles sont trop rares; car de plus en plus les médecins nous envoient les patients qu'ils médicamentaient à tort et à travers, jadis, ou bien qu'ils expédiaient, pour s'en débarrasser, dans les climats méridionaux.... Oui, messieurs, oui, on commence sérieusement à reconnaître, aujourd'hui, que le lait remplace avec avantage d'innombrables drogues trop prônées et que l'atmosphère de l'écurie à vaches est autrement efficace que l'air de certaines localités à réputation surfaite. Aux poitrines faibles, les vapeurs de l'étable; aux estomacs débiles, le régime lacté; voilà les conquêtes précieuses auxquelles la science doit des cures inattendues!

Elle pérorait comme un docteur en Sorbonne, la gérante du garni Morimbeau; un bonnet carré n'eût pas été déplacé sur son crâne aux tire-bouchons crépus.

Le notaire écoutait, tout dispos, ce panégyrique; et à Lauriel dont l'œil l'interrogeait, il décocha un regard qui signifiait nettement:

—N'intervenez en rien; laissez-moi faire et dire; contentez-vous de dire et faire comme moi.

La vieille annonçait:

—Nous y voici.

C'était à l'entresol, à l'extrémité d'une aile étroite et longue, une pièce d'assez belles proportions, d'ameublement très modeste, avec un parquet en sapin, un plafond à poutres apparentes, des murs crépis à la chaux; sorte de salle rustique, telle qu'on en rencontre dans les métairies où le goût de la propreté va de pair avec la simplicité pastorale.

Deux baies d'inégales dimensions l'éclairaient: l'une, par laquelle affluait la lumière du dehors; l'autre, plus exiguë, surplombant la pénombre d'une annexe spacieuse construite parallèlement au corps de logis et éclairée par quelques rares soupiraux.

—L'étable, reprit la gérante, l'étable d'où émanent les vapeurs salutaires qui cautérisent les poumons, tonifient les muscles, régénèrent le sang. Le jour, on a l'accès permanent de la vacherie, l'exercice modéré, le grand air. La nuit, cette lucarne demeure ouverte, et chaque bouffée inhalée par le dormeur est une bouffée de santé....

Tandis que Fulgence prêtait l'oreille à ce séduisant prospectus du cicérone en jupons qui parlait comme un livre de médecine; tandis que plié sur le rebord du vasistas, au-dessus de la file des bêtes à corne mordillant le foin de leurs crèches, il aspirait à pleines narines la buée qui montait, âcre, chaude, l'odeur agreste du fumier, les fortifiants effluves de la chair saine et grasse des ruminants, maître Blanchard, lui, avait poussé droit vers la croisée donnant sur les jardins.

Une zone rustique s'étendait au devant, jusqu'à l'alignement des bâtisses de la place Breteuil; et le notaire avait eu l'immédiate satisfaction de distinguer de face, à travers les cépées, la logette entrevue tout à l'heure de profil:—le pavillon de Cornebize, volets écartés et porte béante.

Point essentiel, sans doute, relativement à ce que maître Blanchard avait appelé tantôt: son idée;—car sur ses traits placides s'accentuait une expression de croissante bonne humeur.

Mais voir le pavillon était une chose, c'en était une autre que de voir l'occupant.

Or, Me Blanchard, pour l'instant, n'avait pas de plus chère ambition en tête.

Furetant, se baissant, se dressant, accroupi ou juché sur ses pointes, tantôt le buste au recul, tantôt le cou penché, il cherchait une brèche, une éclaircie dans les branchages, par où le regard plonger là-bas, au-delà du seuil ou...

Il n'eut pas à s'éterniser ces investigations.

Tout justement, un homme émergeait de la bicoque.

... stature se dessinait en relief sur la ... jaune d'or d'un reflet du soleil en ... pour le couchant.

Le notaire reconnut Eloi.

... n'était pas seul: derrière lui, s'a... la veuve Potor.

Tous deux, ils transportaient sur le ... un guéridon revêtu d'une nappe. ... incontinent, la logeuse se mit en ... de disposer le couvert pour le dîner.

Maître Blanchard n'avait pas besoin d'en apprendre davantage.

Sa bonne humeur devenait franchement de la jubilation; mais sans démonstration ... parade: l'ébaudissement ren... chasseur qui sait que si la pre... est sûre de la sûreté, le succès, à ... tour, est fils de la prudence.

... d'une allure tranquille, il ... posément:

—... chambre ... plait.

—..., monsieur.

—... garde.

—... bien.

—... ce qui ... certainement ...

—Cela n'est pas ... qu'à amener la malade.

—... madame!.... Il est ... venir...

... gérante considéra avec surprise le ... n'était guère ... surpris ...

—Ah! dit-elle, c'est monsieur?

—Oui.

[illegible]

... discrète façon au portrait que, d'habitude, l'on se fait d'un poitrinaire.

—Hélas! madame, les apparences trompent parfois.

Tout en répliquant par ces mots, le malin notaire, passant derrière la vieille, administra un coup de coude à Fulgence.

Fulgence, docile, toussa.

—Si vous y consentez, poursuivait le tabellion, M. Lauriel restera, dès ce soir, votre pensionnaire.

—Je ne demande pas mieux, assurément.

—Quelques minutes donc, madame, et je vous rejoins dans votre bureau.

—Je vous y précède, monsieur.

—D'ailleurs, je ne vous retiendrai que le temps strictement indispensable pour régler les conditions.

—Oh! nous nous entendrons sans peine!

La femme aux papillottes grises ripostait à la cantonade.

Maître Blanchard l'avait escortée jusqu'au couloir.

Il retourna à Fulgence, l'attira vers la fenêtre; et, désignant, à travers la coulée formée par un écartement du feuillage, le locataire du pavillon d'en face attablé, maintenant, devant le couvert mis:

—Regardez!

—Lui! fit le gars de Rumaisnil.

—Eh! eh! vous commencez à mordre!

—Oui....

—A convenir que mon idée a du bon!....

Sous le vernis des plus civilisés d'entre les hommes, prétendait Son Excellence Monseigneur le prince de Metternich, dort toujours un Peau-Rouge prêt à se réveiller.

Cette opinion de l'un des plus fervents disciples de Machiavel, le patron de Lauriel, pour l'instant, semblait avoir spécialement à cœur de la confirmer par tous les moyens. Son visage, sa voix ne respiraient plus que la ruse d'un Mohican, — un Mohican de la basoche parisienne. Il riait en dedans, de ce rire silencieux que Fénimore Cooper prête au subtil Bas-de-Cuir.

Et il restait campé très crâne en sa prestance, à côté du Picard ébaubi.

—J'y suis, murmurait ce dernier; il s'agit de surveiller Cornebize.

—Jeune novice, vous l'avez dit. L'Ecriture proclame: Cherchez et vous trouverez. Nous avons eu la chance de trouver sans chercher ni loin ni longuement. Cette embrasure où nous sommes est un poste que vous devrez occuper jusqu'à instructions contraires.

—Mais l'étude, monsieur?

—Vous avez campos.

—Et l'hôtel Coquillière?

—Je me charge d'y solder votre note et de transférer vos bagages ici, où vous faites élection de domicile dès à présent.

—Et Pascaline?

—Si l'un de nous a qualité pour en tirer un indice utile, n'est-ce pas moi? Je la surprendrai sans méfiance. A la rigueur, je me prévaudrai de mon caractère, de mes fonctions. Quant à vous, mon ami, votre est tracée. Vous allez faire le siège Cornebiz, braquer, à l'instar de canon, vos yeux de vingt ans sur sa forteresse, épier qui entre là, qui en sort.

—Et apercevoir enfin René Margal, peut-être.

—Souhaitons-le.

—S'il en était différemment, n'aurais-je pas désormais le droit d'émettre les pires suppositions.

—Elles seront licites tant que nous ignorerons quel mobile a déterminé Eloi à s'ensevelir dans ces parages, mais nous demeurerons désarmés, impuissants contre lui, tant que nous ne les fonderons sur aucune donnée catégorique.

—Aussi ferai-je solide garde, j'en réponds! L'aigrefin m'a mis dedans une fois; je jure qu'il ne m'y mettra pas deux!

—Je vais donc m'éloigner sans crainte, après avoir, au préalable, pris les arrangements qui vous concernent et ordonné qu'on vous monte à manger.... Ai-je raison de me mêler de vos affaires, hein?

—Oh! oui....

—Vous m'en féliciterez plus tard. Trêve de compliments anticipés. Quoi que vous appreniez, quoi que vous découvriez, ayez soin de me tenir au courant. Le téléphone, le télégraphe, la poste, un commissionnaire, tout sera bon! Je n'ai pas à vous recommander la patience, et j'ai la certitude que vous serez attentif.

Pour se retirer avec une sécurité entière, maître Blanchard, effectivement, n'avait qu'à considérer Fulgence Lauriel.

Dans l'amalgame de candeur et de force qui constituait l'originalité de sa physionomie moitié agneau, moitié bouledogue, le bouledogue, cette fois, l'emportait sur l'agneau de toute l'énergie d'une décision ferme, froide, tenace.

Et devant la très ostensible expression de cet acharnement de volonté, le notaire songeait:

—En voilà un qui, lorsqu'il tient, ne doit pas lâcher aisément le morceau!

Fulgence, dare dare, s'équipait pour son métier d'espion.

La chambre contenait un unique fauteuil, un de ces fauteuils en jonc courbé, à dessus et à dos cannés, qui, ayant pour bases deux rotins retroussés en arcs et n'adhérant au sol que par un segment de cercle, bercent leur occupant à la moindre oscillation du corps.

Le clerc traîna jusqu'à son observatoire ce meuble et une table.

Puisqu'il entreprenait un siège en règle, autant valait bivouaquer commodément.

Sous le rapport stratégique, sa situation était parfaite.

Un rideau de troènes, d'accasias, d'ailanthes masquait Lauriel aux gens de l'extérieur, et l'espèce de fenêtre percée dans la ramure lui livrait au couplet la vue du quartier général d'Eloi.

Celui-ci achevant à plaisir son repas du soir, Fulgence consomma sans hâte les mets frugaux qu'on lui servit.

Il vit Mme Potor verser à son locataire le café fumant, les liqueurs; puis procéder à la desserte, tandis qu'Eloi allumait un cigare et descendait au jardin.

L'ombre peu à peu enveloppait le site, effaçait les couleurs, estompait les contours, fondait êtres et choses en un ensemble indécis.

Et à mesure, aussi, les rumeurs de la rue s'éteignaient, en cette région dont les mœurs débonnaires semblent perpétuer la légende surannée du couvre-feu.

Fulgence cessa de distinguer l'énigmatique quidam qu'il guettait.

Mais il entendait, en revanche, ses évolutions par le jardinet, le craquement de son pas sur le gravier sec; et ce remuement dont l'écho lui emplissait l'oreille, il le pouvait percevoir encore en suivant de l'œil le va-et-vient de la pointe de feu du cigare piquant les ténèbres.

Inébranlable à son poste, le guetteur attendait.

Quoi?

Est-ce qu'il savait?

Dans la monotonie de l'attente insipide, il se ressassait à lui-même la phrase de maître Blanchard quand il avait, à l'improviste, été question entre eux de la buvetière de la place Breteuil: "Vous pouvez y aller voir, si le cœur vous en dit!" Et cette invite lancée alors par raccroc le persiflait comme un sarcasme, maintenant qu'elle était devenue une prophétie réalisée, maintenant qu'elle hantait sans répit sa faction.

Faction taciturne, faction morne de sentinelle d'avant-poste, contrainte de dissimuler sa présence et privée de renseignements sur les intentions de l'ennemi.

Aux alentours, des lueurs clignotaient derrière des persiennes; çà et là, un sifflement lointain, un refrain d'alcazar s'envolait vers le ciel noir pointillé de clous d'argent comme un drap mortuaire; un roulement de charrette se perdait dans une haleine de brise, dans le frisson des arbres secouant leurs panaches feuillus.

Deux ou trois fois, Cornebize fit halte. Pendant quelques secondes, alors, Fulgence voyait rougeoyer la double braise d'un cigare neuf empruntant son feu à l'ancien. Puis, le résidu du tabac encore en ignition décrivait dans l'obscurité une rapide parabole, éparpillait, en touchant terre, un faisceau d'étincelles. Et aussitôt, le fumeur repartait.

Le dernier cigare consumé, Eloi se dirigea vers le perron. Le choc de ses semelles sur les degrés de pierre retentit, très distinct. Une lumière brilla au rez-de-chaussée. Après un instant assez court, la porte, les volets se fermèrent.

Evidemment, il ne se passerait rien de plus ce soir-là.

Le clerc de maître Blanchard n'avait donc qu'à gagner son lit, étant ainsi tout naturellement relevé de garde. Il recouvrait la possession de lui-même. Sa pensée, libre de se délasser d'une fatigante tension, errait au gré du caprice, vagabondait du côté de l'opéra, du côté de l'opérette, s'échappait comme un pinson effarouché, et, d'un coup d'aile, se transportait au pays, courant à une gentille jouvencelle qui soupirait, émue: "Fulgence, mon Fulgence, les belles dames de Paris, retiens-le bien, les belles ... de Paris, c'est des démons!" Et ... Mlle Verlaine s'avouait ... n'avait point tort, la bonne, la ... chère petite Lilie.

Il s'endormait, à la longue, rompu; il s'endormit en écoutant, au-dessous, dans l'étable, le bétail tirer sur les courroies nouées à leurs anneaux de cuivre, et froisser, en se vautrant, la paille des litières.

Si profond était son sommeil, qu'il eût duré, d'une traite, jusqu'au matin.

Mais un grand tapage le coupa brusquement.

Le Picard se dressa, effaré.

... se trouvait, pourquoi il y était, il ne s'en souvenait pas.

Machinalement, il darda un regard vers la croisée, vit qu'il faisait ... nuit pleine.

—Rêvais-je? se demanda-t-il. ... Non, il ne rêvait point. On cognait chez lui à heurts répétés.

Il enflamma sa bougie, sauta sur le plancher, passa son pantalon.

—Qui est là?

—Ouvrez, répondit-on, ouvrez vite!

C'était la voix de maître Blanchard.

Une domestique de la maison l'accompagnait, munie d'un flambeau.

Le notaire mit une pièce de monnaie dans la main de la servante, entra comme une trombe, et, repoussant derrière lui le battant:

—Ah! mon jeune ami, mon jeune ami!....

Il suffoquait, ahanait, s'épongeait le front.

—Pour l'amour de Dieu, monsieur, qu'y a-t-il? Qu'est-ce qui vous amène? dit Fulgence qui s'efforçait d'assembler ses esprits et, des deux poings, frottait ses paupières gonflées de sommeil.

—Ce qui m'amène?

—Oui.

Et le clerc, ahuri, étouffait un bâillement.

—Ce qui m'amène, Lauriel, c'est que j'ai vu Pascaline, c'est que j'ai vu sa mère, et que l'une et l'autre sont, comme vous, les dupes du charlatan, de l'insigne imposteur qui nous friponne tous!

—Pascaline?

—Elle même.

—La Potor?

—Pareillement.

D'un seul coup, cette fois, l'engourdissement de Fulgence cédait.

—Ni la veuve, ni sa fille ne seraient de connivence avec Eloi?

—Circonvenues, dupées, trahies toutes deux, vous dis-je!

Maître Blanchard finit de souffler, d'étancher la sueur qui perlait à ses tempes, et entama le compte rendu de l'emploi des heures écoulées depuis qu'il avait quitté Lauriel.

D'abord, il avait dîné, au triple galop.

La dernière bouchée avalée, il était passé rue Coquillière pour le règlement du compte d'hôtel.

Ensuite, il s'était acheminé vers les Délassements, ne voulant pas remettre au lendemain son entrevue avec l'étoile de la troupe.

Grisollier lui-même l'avait introduit dans les coulisses, conduit jusqu'à la loge de la prima donna. Maître Blanchard n'avait eu qu'à se faire annoncer pour être reçu par Pascaline.

Leur conversation, par exemple, avait débuté étrangement!

Une série de quiproquos où chacun des interlocuteurs paraissait, pour l'autre, ânonner, de l'hébreu ou du chinois....

Sur ces entrefaites, on avait appelé la chanteuse sur le théâtre: la toile se levait.—L'acte achevé, le colloque avait repris, haché, entremêlé des allées et venues de l'habilleuse, du préposé aux accessoires, du coiffeur, du régisseur.—Puis, derechef, Mlle Pascaline avait dû descendre en scène.

Bref, l'entretien se renouant d'entr'acte en entr'acte, il était impossible que l'on ne finît point par s'entendre, par tout éclaircir.

Mais que l'on y avait eu de mal!

Actuellement, cependant, était-il indispensable de retracer ces pourparlers par le menu?

Non, pardieu!

Le résultat seul importait.

Or, il n'était pas douteux, le résultat.

Entre la chanteuse et le chef de claque des Délassements Dramatiques aucun accord, d'aucune sorte, n'était intervenu.

Il avait proposé un badinage. Elle l'avait jugé distrayant.

Et c'était tout.

Le notaire savait bien quelque chose de plus: la cause toute intime de l'empressement déployé par l'actrice dans cette prestidigitation où Cornebize avait recouru à son compérage pour escamoter comme une muscade la modiste de la rue de Thorigny. Mais ce point particulier, Me Blanchard le réservait sagement.

Mieux valait que Fulgence attribuât en bloc le zèle de Pascaline à son penchant pour la plaisanterie.

Et la retraite de Cornebize place Breteuil, alors?

Ah! de cette surprenante histoire, c'était là le chapitre le plus surprenant.

Eloi ignorait loger chez la mère de la chanteuse. Il y était entré fortuitement; il y conservait un incognito strict.

Jusqu'à tantôt, de son côté, la mère de Pascaline ignorait que son locataire fût Eloi.

—Et vous devinez comment je me suis convaincu de l'exactitude de ces détails, poursuivit l'officier ministériel. Au théâtre, je m'étais rongé les poings jusqu'au dénouement de la pièce. Une si belle patience méritait d'être récompensée. D'autre part, l'héroïne de *Dodelinette* n'était pas sans appréhension sur les conséquences de l'intrigue bizarre où on l'avait compromise, et elle reconnaissait qu'il y avait urgence à avertir Mme Potor. Seulement, elle se reposait sur moi du soin d'exécuter cette portion du programme.

"—Oui, ai-je répondu, mais en votre "compagnie.

"—Est-elle si utile?

"—Absolument.

"—C'est que ma mère et moi nous "sommes....

"—Brouillées?

"—Pas tout à fait, mais en froid.

"—L'affaire est assez importante pour "que vous sacrifiiez de mesquins dé-"mêlés de famille.

"—En ce cas, demain....

"—Non; sur-le-champ.

"—Y songez-vous! Ma mère est au "lit.

"—Elle nous pardonnera son déran-"gement et elle nous saura gré du dé-"tre; car enfin la voilà englobée dans "une machination bien équivoque.

"—C'est indubitable.

"—Et elle a plus à gagner que nous à "l'élucider!"

Mlle Pascaline était à bout d'objections. L'événement, d'ailleurs, allait prouver à quel point elle avait raison de se laisser persuader.

Maître Blanchard fit une pause.

Fulgence agité, impatient, profita de cette accalmie pour glisser un mot:

—Vous sortez de chez la mère Potor!

—Précisément, monsieur Lauriel. Vous voyez que je n'octroyais pas à votre perspicacité plus d'honneur qu'il ne lui en est dû.... Si, de primesaut, nous l'avons étonnée, la veuve, je n'ai pas besoin de vous l'attester!.... Cornebize! Eloi Cornebize? Qu'était-ce que cela? Elle n'avait pas d'Eloi Cornebize chez elle.

"—Mais si!

"—Mais non!

"—L'individu qui a emménagé il y a "cinq jours.

"—Comment!

"—Qui a la tournure d'un acteur.

"—Etienne Chantemesse!

"—Eh! avouez donc!"

Eloi Cornebize s'était fait inscrire sous un nom supposé. Elle était sur la voie, enfin! Dès qu'elle eut compris, quelle fureur!

"—Ah! l'escogriffe! le pendard! il ne "le portera pas en paradis!

"—Qu'allez-vous faire!

"—Courir à la police, illico!

"—Gardez-vous en; cela ne servirait "de rien. Surveillez, plutôt, sans avoir "l'air d'y toucher, comme notre ami "Fulgence Lauriel." Sur quoi je relatai dans quelles circonstances vous avez pris position ici.

De nouveau, maître Blanchard se gratifia d'un repos, oppressé qu'il était par un peu d'asthme, et fort las, au surplus, de ses pérégrinations.

—Alors, monsieur? interjeta Lauriel, dont le sang pétillait, dont les prunelles étincelaient, dont les membres avaient des fourmillements.

—Alors, elle a tout approuvé. Elle a même fait mieux.

—Quoi?

—Elle s'est engagée, s'il survenait quelque incident, quelque épisode anormal, à vous en donner avis aussitôt.

—Elle a promis cela?

—Et elle tiendra parole. D'où il ne ressort nullement, toutefois, que, quant à vous, vous deviez vous relâcher de votre vigilance, quoique ce soit un notable appoint qu'un auxiliaire sûr. A quelque intérêt que Cornebize obéisse, nous avons le droit d'être curieux. Notre intervention étant légitime, elle sera le grain de sable qui enraye, qui désagrège le rouage le plus savamment combiné.... Serait-ce la Providence, jeune homme, qui vous a délivré votre billet pour Paris?.... Oui, je sors de chez votre voisine la cabaretière. Sa fille est en bas, dans le fiacre qui nous a amenés. Je suis monté ici, moi, parce qu'il était de mon devoir de vous dire sans perdre une minute: les circonstances ont autrement de gravité encore que nous ne le soupçonnions!

L'accent de Me Blanchard était fort ému.

Fulgence, lui aussi, se sentait remué profondément.

Leurs regards se croisèrent.

Un nom leur venait aux lèvres à tous deux: Renée Margal....

Ce nom, pourtant, ni l'un ni l'autre ne le prononça.

Ils étaient en proie à trop d'incertitudes, tiraillés par trop de présages divers.

Ce n'était, au surplus, ni l'occasion ni l'heure d'engager un débat sur des probabilités.

—Mon devoir, reprit le notaire, le voilà accompli. A vous de remplir le vôtre; vous n'y faillirez pas. Sur ce, tâchez de vous rendormir vite, pour être ... [illegible]

—Ne vous donnez pas la peine.... La ... qui m'a ... fait en arrivant me reconduira.... Rendormez-vous, et bonne nuit!

—Se rendormir! Très volontiers, certes. Quand on vous accolé à ce conseil il était quelque peu présomptueux, après les révélations auxquelles il succédait.—Finie, la nuit, pour Fulgence Lauriel! Il eut beau s'évertuer à refermer les yeux, il ne put rattraper le sommeil en déroute.

XXXIX

EN VIGIE.

Dès le patron-minet, Fulgence se rhabillait, faisait ses ablutions et reprenait son guet, tout comme si Eloi eût déjà été visible tandis que réellement il n'avait point motif, lui, de se lever au chant de l'alouette, bien au contraire, le lit étant devenu pour son oisiveté un engin à tuer le temps.

Heureusement, la malle et les paquets de Lauriel lui parvinrent d'assez bonne heure. L'envoi contenait, en outre, un supplément: une lunette d'approche dont la destination s'expliquait de soi-même.

Le rangement de ses effets, l'essai de la lorgnette aidèrent à patienter le prétendu poitrinaire de l'hospice Ledru-Morimbeau. La matinée était assez avancée lorsque l'habitant d'en face se montra, ébouriffé, paresseux, s'étirant.

Sa taupinière ne communiquait avec l'extérieur que par la cour où donnait l'arrière-boutique de la veuve Potor.

Celle-ci venait chez son client, lotie d'une liasse de journaux.

Il les prit avec nonchalance et commença à les parcourir, se dandinant sur le perron, en manches de chemise, les pieds dans des savates, un londrès entre les dents.

Vers le moment du premier repas, il rentra terminer sa toilette.

Puis, en bâillant, il s'assit devant un cahier, trempa d'encre une plume, la tourna et la retourna entre ses doigts, mais sans tracer une ligne, jusqu'à la minute où l'hôtesse reparut chargée d'un plateau.

Fulgence se rendit compte, alors, du manège de son voisin.

Vraisemblablement, ce dernier, afin de justifier ses habitudes casanières, avait inventé le fallacieux prétexte d'une besogne d'écrivain continue et absorbante.

La table desservie, Cornebize fit, en fumant, quelques tours de jardin. Après cette promenade hygiénique, il réintégra son terrier, feuilleta des livres, des brochures. Au cours de sa lecture, il tira d'un étui le sixième cigare dont son sybaritisme le régalait depuis le matin.

Tous ces détails, le clerc de maître Blanchard les analysait un à un, avec une minutie d'inquisiteur; fouillant de son télescope jusqu'au fin fond de la cellule où le détenu volontaire se cloîtrait quand il n'arpentait pas le préau.

Malgré son assiduité, en somme, Fulgence n'apprenait rien; tout bonnement parce que là où il ne se passait rien, il ne pouvait rien apprendre.

Et cet espionnage improductif, peu à peu, l'irritait.

Il s'exaspérait de plus en plus contre la maudite demeure d'où personne ne sortait, où il n'entrait personne.

Une démangeaison le tenait de courir au prochain commissariat, de crier aux agents: Empoignez-moi le Cornebize!—Seulement, à quoi cela servirait-il? comme l'avait si judicieusement objecté le notaire de la rue de Rivoli à la liquoriste de Grenelle.

Quel grief invoquer? Quel corps de délit produire?

Eloi attendait quelque chose ou quelqu'un, c'était clair.

Eh bien! il n'y avait qu'à l'imiter, c'est-à-dire à entendre.

La soirée arriva sans amener de changement.

Fulgence pensait:

—Ce sera pour demain.

Mais la journée du jeudi fut pareille à celle de la veille.

Le vendredi, dès l'aurore, le Picard ne se remettait pas moins en vedette fidèlement.

Ce fut une matinée décourageante, qui se traîna, pénible, semée d'amères réflexions.

Etre le prisonnier d'un misérable cabotin; le voir manger, boire, fumer, lire, se lever ou s'asseoir;—est-ce que cela allait rester longtemps encore le but unique, l'unique occupation de l'existence de Lauriel?

Comme, à l'issue du déjeuner, il se le demandait pour la millième fois, on gratta à la porte de sa chambre d'hôtel.

—Entrez.

On entra; et une exclamation échappa à Fulgence.

—Madame Potor:

Pourtant, du premier coup, il s'aperçut que la veuve n'avait point le loisir de le laisser s'étonner longuement.

—Il y a du nouveau, dit-elle, le verbe tranchant, le débit précipité; Etienne Chantemesse vient de me commander un fiacre.

Lauriel n'eut seulement pas le temps de dire: Oui!

Elle poursuivait:

—Un coupé, oui. Mais moi, j'en ai commandé deux: un jaune et un brun. Le brun, pour vous; le jaune pour lui. Le vôtre est en bas. Vous aurez tôt rejoint le sien devant chez nous; sa couleur vous aidera à le suivre.

Une femme de ressource, l'ancienne cuisinière, vraiment! Ce trait était la marque d'un esprit ingénieux.

Mais, pas plus qu'elle n'avait attendu des manifestations de surprise, elle ne lambinait à attendre des félicitations.

Elle s'éclipsa d'une allure preste, tandis que Fulgence Lauriel, mettant à profit le précieux avis reçu, se hâtait vers le fiacre stationné rue Bertrand.

XL

RÉSURRECTION!

Incité par les circonstances à descendre une heure plus tôt, le clerc eût croisé, mais cette fois en sens inverse, le marin à figure soucieuse rencontré sortant de l'asile Ledru lorsque, quatre jours auparavant, lui-même, Fulgence y était entré.

C'est que, quoique brève, cette période ne s'était pas écoulée sans modifier quelque peu une situation aux rigueurs de laquelle, très probablement, ni le capitaine Roger, ni sa mère n'eussent résisté si elle eût duré davantage.

Tous les après-midi, Claire de Montdauphin leur arrivait plus rassérénée que la veille, et, naturellement, au fur et à mesure, plus accessible aux consolations dispensées par eux.

Mais chacune de ces entrevues qui produisaient sur elle l'effet lénifiant d'un dictame, chacune de ces entrevues ravivait leurs douleurs, accroissait leurs anxiétés.

Le fardeau du secret à murer, de la clandestinité de l'existence de Rose, contre-balançait lamentablement, chez Gervaise, l'allègement apporté par la réapparition de la sœur depuis tant d'années perdue.

Chez Roger, la plaie saignante de la passion comprimée à force d'empire sur soi-même s'envenimait encore de cette insupportable torture: l'aspect de l'agonie de Rose Mignon.

Agonie apparente, du moins, aggravation redoutée plutôt que réellement redoutable. Car si Roger s'alarmait à outrance, Gervaise, elle, en revanche, n'avait jamais, de ce côté, renoncé à l'espoir. Quelque effrayant que fût le mal, elle n'oubliait pas que la malade avait pour cuirasse la jeunesse; elle n'oubliait pas ces paroles encourageantes, professions de foi trop modeste du médecin, lorsqu'il avait dit d'elle:

—Sa grande force, ce sont ses dix-sept ans......

Matin et soir, M. Ferrand montait les quatre roides étages du vieil immeuble à escalier en colimaçon; matin et soir, il se penchait au-dessus de la couche de la patiente, en sa torpeur, semblait prélever déjà un acompte sur la mort. Et, par degrés, l'œil vigilant de l'homme de l'art voyait la mort reculer; la main experte du praticien poussait d'un pas de plus en arrière l'âpre faucheuse, jusqu'à l'instant où, montrant Rose, le docteur s'était écrié, triomphant:

—Elle est sauvée!

Sauvée!

Il fallait qu'il l'affirmât pour qu'on le crût; qu'il l'affirmât sur la foi de ces signes perceptibles pour la science seule, dont elle est sûre comme d'elle-même, auxquels elle ne se méprend pas.

Ah! quelle minute, là haut, quelle minute que celle où tous les visages tournés avidement vers la moribonde avaient souri à la résurrection! cette minute suprême où, dans la pâle enfant amaigrie, épuisée, la frêle émaciée aux joues creusées, tous les regards avaient salué la ressuscitée.

Sauvée! Elle était sauvée! Le médecin s'en portait garant.

Non sans certaines réserves, toutefois: les imprudences, les possibilités de rechute......

Mais qu'importaient ces restrictions! N'étaient-ils pas là, eux, pour faire bonne garde, pour coopérer, comme naguères, au salut? Car en vérité cela devenait une habitude.

Seulement, pour le coup, il ne s'agissait plus uniquement du salut de Rose. Il s'agissait de celui de Roger aussi.

Plus que jamais, s'imposait à Gervaise la nécessité d'établir entre eux une séparation radicale.

Les laisser côte à côte, c'eût été vouloir attiser l'incendie qui couvait au fond de leurs deux cœurs.

Dès que la malade avait pu adresser à sa mère et au fils quelques mots, ils s'étaient élevés comme un hommage pieux, ... [illegible]

... avec le sentiment aigu de sa détresse, ... toutes ses terreurs.

Roger et Rose, maintenant, avaient presque, vis-à-vis l'un de l'autre, l'attitude de deux coupables.

Ils n'osaient pressentir qu'avec consternation le moment où ils se retrouveraient face à face comme avant l'appareillage de l'*Albatros*.

Leur amour se consumait dans la peur de lui-même.

Et puis, il y avait ces visites de Mme de Mondauphin;.... ces visites dont chacune entraînait le risque d'une rencontre.... Rien que d'y penser, Gervaise tremblait de tous ses membres, Roger ne pouvait s'empêcher de frémir....

(*A continuer*).

AMUSEMENTS.

Série de quatre divertissements

—DONNÉE—

Sous les auspices des dames du 3e district au profit de

L'EGLISE SAINT-MAURICE

Sur le vaste terrain avoisinant les Casernes des Etats-Unis, ancienne propriété Daboval, Commençant jeudi, 25 avril, et se terminant le 28 avril 1889.

Les portes ouvriront tous les soirs à 6 heures et demie, et le dimanche à 2 heures de l'après-midi.

Entrée........................25 sous

PROGRAMME.

4me soirée, dimanche 28 avril.

O. May Pole. à 2 heures p. m.
Orphéon Française. 24 avril—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

La plus grande production de la Nouvelle-Orléans. Les TROIS JUMELLES Macarteys. 3 belles filles. Positivement les trois plus jolies jumelles qui existent. Ne manquez pas d'aller les voir. Nouveau spectacle sur les deux scènes 26 avril—

GRAND BAL PARE

—Donné par la—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

LE SAMEDI, 4 MAI 1889,

A la Salle de l'Artillerie Washington.

(A un îlet de la Place Lafayette.)

Prix du billet.........................$1.00

MM. les Sociétaires sont informés qu'ils seront admis sans carte. Pour les demandes d'invitations de dames, s'adresser à la Direction, laquelle se réunit à l'Asile, tous les vendredis et les lundis à 7 heures du soir.

Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 7 avril—au 4 mai

GRANDE FETE CHAMPETRE,

26 et 27 avril 1889,

A LA PLACE KENNEDY,

Coin des rues Première et Camp,

VENDREDI, de 4 à 11 heures p. m. SAMEDI, de 2 à 11 heures p. m.,

Pour le bénéfice de

L'Asile des Orphelins de la Rue Jackson

—ET DU—

NEWSBOYS' HOME.

PROGRAMME.

A 5 heures, Vendredi—THE WATTEAU SHEPHERDESS DANCE.

Dîner chaud, chaque jour, de 4 à 8 heures p. m. Toutes les délicatesses de la saison et les vins des meilleurs crus. Commandes spéciales pour repas, doivent être adressées d'avance à Mme Braux, 380 rue Prytanée.

Représentations de GALATHÉE après-midi et le soir. Club Camera. Danse générale chaque soir.

Programme de Samedi—Matinée pour les enfants—Grande réjouissance—Watteau Shepherdess Dance. A 7 heures 30—A Pound Party.

Par requête spéciale le Professeur Piperno donnera, pendant l'après-midi et le soir, et une demi-heure d'intervalles, des représentations du GALATEA MYSTERY, avec de merveilleuses transformations, préparées spécialement pour cette fête.

Les portes pour les grandes personnes, 50 cents; pour les enfants, moitié prix 23avril—

Grand Festival

—OFFERT AU—

CREOLE EXCHANGE,

Par les amis de cette institution et ceux qui lui veulent du bien.

GRUNEWALD HALL,

Mercredi, 8 mai, 1889.

Tableaux vivants par l'élite de la société. Jeunes gens et jeunes filles.

Ombres de la lanterne magique par des membres du Camera Club de la Nlle Orléans.

CONCERT-PROMENADE,

Par la musique de Nippert.

Rafraîchissements. Jeux. Danses.

Les portes seront ouvertes à 7 heures du soir, et la représentation commencera à 8 heures. Billets, 50 cts. dans tous les magasins de musique.

Sous le patronage des dames et messieurs ci-après:

Mmes D. A. Chaffraix,	Mmes F. Landauer,
A. E. Morphy,	John N. Delery,
G. Alf. Lanaux,	John Glynn,
Elmore Dufour,	J. T. Moore Jr,
D. M. Kilpatrick,	D. Barthe,
Ch. Janvier,	J. Winship,
C. E. Schmidt,	J. H. Stauffer,
James Miltenberger,	Jules Tuyes,
Eug. J. Mioton,	Albert Baldwin,
Jas. P. Guinault,	Jules Aldigé,
F. B. Dunbar,	F. P. Pescud,
D. Bouligny,	W. D. Maginnis,
L. Godchaux,	Ernest Peuch,
C. C. Crawford,	Ed. Burthe,
Ed. Bermudez,	I. J. Hernsheim,
M. Gillis,	J. R. G. Pitkin,
Paul Picard,	H. Abraham,
W. G. Vincent,	S. Marx,
J. P. Horner,	M. Dinkelspiel,
R. Lestiger,	V. Meyer,
E. Drouet,	Frank Roder,
Alf. Roman,	Eug. Bouny,
J. E. Cassard,	L. D. Nicholls,
Louis Barthe,	Paul Blanc,
J. H. Pike,	E. M. Kerr,
A. Kernion,	J. N. Augustin,
F. Canderella,	C. B. Maginnis,
L. B. Gillis,	John McEnery,
Chapman Hyam,	J. K. Gutheim,
M. L. Grunewald,	C. Jaquet,
J. B. Lalande,	Geo. Smith,
E. J. Bobet,	W. G. Behan,
H. Beer,	Léonce Delbonde,
H. Gardes,	Jos. Bowling,
J. A. Chalaron,	Jos. A. Hincks,
Mlle E. M. Coiron,	Mlles C. Conway,
	R. Lobrano,
Col. Louis Bush,	Hon. Ed. Bermudez,
Hon. F. P. Poché,	Hon. E. D. White,
Gén. G. W. Behan,	Gén. G. T. Beauregard,
Col. W. G. Vincent,	Maj J. N. Augustin,
MM. Jules Aldigé,	MM. Jos Bowling,
J. A. Chalaron,	Geo. W. Dupré,
Gpe. Dunbar,	M. Dinkelspiel,
D. H. Holmes,	Carl Kohn,
V. Meyer,	W. D. Maginnis,
F. P. Pescud,	Frank Roder,
Geo. Smith,	C. E. Schmidt,
Ad. Schreiber,	Jos. A. Hincks.

28 avril—1 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

No. 26,713.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—Division E.

Interdiction de Livia H. Bryant.

ATTENDU que Oliver P. Bryant, d'Indépendance, comté de Jackson, Etat du Missouri, a été nommé par cette Cour comme le gardien de la personne et des biens de Livia H. Bryant, frappée d'interdiction, et a demandé l'autorisation de prendre possession et d'enlever de l'Etat de la Louisiane les biens de ladite Livia H. Bryant, interdite.

Avis est ici donné à qui de droit, de faire savoir dans les trente jours qui suivront la première publication de ces lignes s'il est une raison pour que le gardien susnommé ne prenne pas en sa possession et ne les enlève pas de l'Etat à sa discrétion, les biens de ladite Livia H. Bryant.

Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Sous-Greffier.
19 avril—19 26—mai 3 10 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Isaac Bo... vs. Walter Freeman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 15,571—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI, 1er mai 1889, à 11 heures a m., aux écuries de W. B. Leonard, rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux [2] chevaux, deux [2] jeux de harnais, une [1] voiture à quatre roues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20avril—20 25—mai 1

Ville de la Nouvelle-Orléans vs. John Bertucci et Cie.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 2925—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles, MERCREDI, 1er mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un coffre fort en fer, 3 pupitres, 1 press stand, 1 balance à plateforme, 1 "skid" pour wagon, 1 baril pacanes. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20avril—20,25—1er mai

Isaac Wise vs. P. R. Patterson et J. ..., Loeb, in solido.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 11,986—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, et levée sur la propriété de J. H. Lose, un des défendants dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 1er mai 1889, à 11 heures a. m., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un pupitre, une presse à imprimer, un lot de boîtes de table vides, cinq ... deux bureaux, ... lot de boîtes ... [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Hoehr "transferee" vs Edward Hess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,681—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux (2) pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes, dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente-six [36] pieds sur l'avenue Louisiana.

Acquis par J. F. ... du fond. ... vant P. E. Davis, N. P., d'après un acte pardevant ... 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St André dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds [23] un pouce [1] et trois lignes [3] de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13,20,27—mai 4.11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison et d'un bail non expiré.

Joseph Westermier vs Henry Street.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,629—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite à savoir—

Au local No 5 rue South entre Church et St Charles.

1° Tout le contenu du dit local consistant d'un grand lot de meubles de maison, meubles de chambre à coucher, meubles de salon et de salle à manger, installations, bibliothèque, linge de lit, stores, tapis, nattes, rideaux, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° Le bail non expiré du dit local No 5 rue South, à raison de $85 par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1889, conformément au bail de Mme Fanny H. Pittman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—26—2 7 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Locke Breaux vs. Patrick J. Isabelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14 d'après un plan de la succession McDonough, et aussi un autre de L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier est annexée à un acte passé en l'étude de Wm. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cammiege à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,523—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'îlet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.

2° Un certain lot de terre dans l'îlet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Euterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, de là, s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée-commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jne, sous-voyer de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie; ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore. Ladite propriété étant une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 11me jour du mois d'avril 1877 (1869).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 a... 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante ... Shérif Civil de tout le contenu ... "Planters House" au No 90 rue Baronne, consistant d'un grand lot de meubles ... de valeur, meubles de chambres à coucher, ... de salons, tables à rallonges, chaises ... tables en marbre, lavabos, matelas, ... springs, miroirs, meubles de bureaux, lingerie, couvertures, ustensiles de cuisine, vaisselles, coutellerie, etc., et maints autres meubles et articles, ... un usage et appartenant à une maison de ce genre. Aussi, le terme du bail non expiré du dit local, dans l'affaire de

Guillaume Mothe vs Planters Hotel Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No ...—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 90 rue Baronne—

1° Tout le contenu du dit local connu comme le Planters House et consistant d'un grand assortiment de meubles de valeur, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° Le terme du bail non expiré du dit local No 90 rue Baronne, connu comme le Planters House, le dit bail étant à raison de $100 par mois, payable mensuellement, et expirant le 31 août 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN ... [illegible]

VENTES A ... [illegible]

PAR HENRY ... & CO

Vente sans ... de bottes, souliers et ... produits.

PAR H... & CIE., encanteurs— ... aujourd'hui, LUNDI, 29 ... heures a. m., dans leur salle d'... rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 28 avril—2?

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Troisième District,

Coin des rues Union et St-Claude, No 534 rue St-Claude entre Champs-Elysées et Marigny, en face du dépot du Shell Beach Railroad.

Succession de J. P. Renode.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 1er juin, 1889, à midi, sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date respectivement du 15 avril 1889, et du 24 avril 1889, pour le compte de la succession, la propriété ci-après décrite de ladite succession, savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, maintenant Remparts, St-Claude anciennement Bons Enfants et Marigny, désignés comme lots No 4 et 5, sur un plan de A. Castaing, déposé en l'étude de P. Lacoste, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 4, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 96 pieds; le lot No 5 mesure 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 128 pieds.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois connue par le numéro municipal 534 rue St-Claude, ayant 5 chambres et une petite cuisine attenante, deux cuves, deux puits, écurie, lieux d'aisance, galerie de côté, à l'arrière jardin de fruits et de fleurs; etc.

2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Bons Enfants, Bagatelle et Remparts, se touchant et un formant l'encoignure des rues Union et Bons-Enfants, mesurant 69 pieds 5 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur et de face à la rue Bons-Enfants de 63 pieds 6 pouces, et l'autre mesure 58 pieds 4 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en trois maisons en bois ayant quatorze ou quinze chambres, cuve, lieux d'aisance, puits, etc. Le coin est occupé comme marché. Pour les distributions, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y a, à un an, avec billets garantis par privilège de vendeur et par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus du prix de la vente, et toutes les clauses usuelles de garanties.

Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27—mai 4 11 18 25—juin 1.

Propriétés Améliorées

—ET—

Avantageusement Situées

—Dans le—

DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS,

Coin des rues Dumaine et Tremé, près du Marché Tremé.

Coin des rues Broad et D'Abadie, près du Dépôt du Chemin de Fer d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

1° Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, St-Claude et Tremé formant l'encoignure des rues Dumaine et Tremé et mesurant 28 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, par une profondeur et de face à la rue Tremé de 87 pieds 4 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse briquetée entre poteaux, à un étage, couvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, deux bâtisses en bois couvertes en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, deux cuves, water works, cour briquetée, lieux d'aisance, gaz dans la bâtisse principale, etc.

2° Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet No 19 borné par les rues Broad, Dabadie, Passage Roussello et Albry, mesurant ensemble 94 pieds 11 pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la rue Dabadie. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Broad et Dabadie. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage. L'encoignure est occupée par une grocerie, ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie. Le dépôt du chemin de fer Orleans est à trois îlets de la propriété.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, garanti par toutes les clauses ordinaires, portant intérêt à raison de 8 pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les taxes de 1889 seront payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27avril—27—mai4

Propriétés de choix.

No 62 rue de Chartres, entre Bienville et Conti. Magasin et élégante résidence en briques à trois étages, occupé et loué à bail à J. S. Klepper; coutellerie et articles de variétés.

No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne. RÉSIDENCE TRÈS ÉLÉGANTE A DEUX ÉTAGES.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Chartres Decatur, Bienville et Conti, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, sur 54 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une bâtisse élégante en briques à trois étages, complètement réparée récemment, et dont le rez-de-chaussée est occupé par J. S. Klipper, comme magasin de coutellerie et d'articles de variétés, les étages supérieurs étant divisés et occupés comme résidence. La propriété est vendue sujette à un bail de cinquante dollars par mois, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1890.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Ste Anne, Remparts et Dumaine, mesurant 32 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur une profondeur irrégulière de 160 pieds, plus ou moins. Pour les dimensions exactes, voir le plan à la Bourse.

Les améliorations comprennent une très élégante résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises avec façade en briques et une véranda en fer ouvragé au premier étage et contenant à l'étage inférieur des salons à arches, salle à manger, corridor et cabinet trois chambres à coucher au deuxième étage, galerie sur le côté, cuisine dans le fond, une bâtisse à deux étages en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres et cave, grand hangar, lieux d'aisances, hydrant, citerne, cour pavée en dalles, un beau parterre de fleurs et des arbres qui sont mis en plates-bandes, orient le terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, ayant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocats, assurance et transfert de la police au détenteur des billets, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1889 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. J. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 avril—20, 27—4, 10, 11 mai.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Ph. Hoeisel, Jr., & Co., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 24,104—En vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 25 mai 1889, à midi, de la moitié indivise de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce ou Pearl, Delord et Calliope, mesurant quarante-deux (42) pieds de face à la rue Tchoupitoulas et le même mesurement sur la rue Commerce, sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent soixante-sept (167) pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un entrepôt connu par les numéros municipaux 264 et 266 rue Tchoupitoulas.

—AUSSI—

La moitié de l'intérêt indivis du dit Ph. Hoeisel ... dans 10 actions du fonds-capital de la ... Homestead Society, représentées par certificats ... livrets Nos 227 et 230 de la série A du fonds-capital de la dite société, sur lesquelles les paiements sont faits jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement.

Conditions—Comptant après ... transfert.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1889 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant I. A. ..., notaire, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
20 avril—20,27—mai 4,11,18,25

Succession d'Abraham Haber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,138—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand Goldsmith et Sigmund Katz, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. ... [illegible]

PAR JAS. P. GUINAULT.

Petite propriété rue Bienville No 21..

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, enc. Bienville et passage de la Bourse—SAMEDI, 4 mai 1889, sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Tremé et Marais mesurant 27 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Condition—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. A. Ker, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant requis de l'acheteur sur le prix de vente.
27 avril—27 28 mai 3 4

Résidences et Etables à Vaches situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.

Succession de Marie Mallet, veuve de Joseph Martin autrement connue comme Katie ou Kitty.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes savoir—

1° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, St-Pierre, Rochebiave et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure ... 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur. Ensemble, une petite résidence, couverture en ardoises, ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Sept lots de terre contigus situés dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Hagan et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 13 à 19 inclusivement, et mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 184 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble une grande résidence contenant huit pièces, une grande étable à vaches de la capacité de 36 têtes, grenier à foin, hangar de citernes, puits, lieux d'aisance, etc. etc.

3° Trois lots de terre, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Cinquième, désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste Anne. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Ste Anne et Cinquième. Ensemble, une maison couverte en ardoise, ayant six chambres, une grande écurie avec accommodation pour 36 têtes d'animaux hangar, citernes, puits, etc., etc.

4° Quatre lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Salcedo et Lopez, désignés par les Nos 9 et 12 inclusive. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur, et 108 pieds 8 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond parallèle à la rue St Philippe. Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie devant, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec les clauses de "*non alienando*," sur les propriétés vendues.

Actes de ventes pardevant Charles Francke, notaire, aux frais des acquéreurs, avec toutes les clauses pénales d'usage et les frais d'avocat, à raison de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat les taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin.

Entre Gravier et Perdido.

Succession de Mme Emily Glover.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889, Dossier No 24,625 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—

Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St Pierre, entre Gravier et Perdido (il est borné par St-Paul ou Sud Liberty) dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et se loue $20 par mois à bail.

Le lot de terre mesure 26 pieds, 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie à partir du jour de la vente; 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus du prix d'achat.

Actes de vente pardevant Jno. G. Eustis, Ecuyer, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10avril—10 14 21 28—5 11mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée valeur connue comme le No 210 rue Royale.

F. J. Hebert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre (4) lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces avec une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.

La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non aliénando, etc. à payer 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des frais honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata jusqu'à concurrence de la balance de son prix.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Acquis par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigou d'après un acte pardevant U. Duplantier, ex-notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et de l'installation d'un Restaurant.

Mme Veuve John Gauche vs. Aristide Gare.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,482—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 6 mai 1889, à l'heure ci-après mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A 10 heures du matin, à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres: Un lot de tables, chaises, miroirs, stove, verrerie, vaisselle, linge de table, ustensiles de cuisine, coutellerie, argenterie, vins, liqueurs, etc., étant le contenu d'un restaurant, maintenant à mon entrepôt.

A ... heures du matin, au No 36 rue Royale, un ... (cooking range), ... comptoirs, étagères, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25 2? mai 3 6

Avis ... [illegible]

(Compagnie ... d'assurance ... de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

... Compagnie, conformément à sa charte, ... l'état suivant de ses affaires ... pour l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$323 265 82
Sur les risques de rivière	14,607 08
Sur les risques de mer	14,281 93
	$417,156 98
A ajouter: Primes non acquises de 1887	88,897 75
Total des primes	$501,054 6?
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	24,089 81
Revenu total	$525,144 14
A déduire: Pertes payées:	
Sur risques d'incendies $159,752 63	
Sur risques de rivières 2,298 81	
Sur risques maritimes 5,717 77	
Total pertes payées	$16?,769 21
Primes remboursées, et cancellations	46,198 01
Commissions	58,744 51
Réassurances	24,985 75
Taxes et licences	6,923 12
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	77,044 68
Total des déboursés	$340,870 28
Surplus	$184,273 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés	$102,423 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,699 97
... et pertes	42,6?0 ?5
	$184,273 86

ACTIF

A la valeur en marché:	
Argent en banques	$96,122 5?
Argent au bureau	14 2?
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la ...	132,6??
$86,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	24,659 96
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	275 00
Une ... de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,789 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$496,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non réclamés	2,206 00
Réserve pour risques non expirés	102,423 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,699 97
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	3?,550 ?2
	$49?,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern ... Insurance Company of New Orleans, certifions ... après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé). JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande le ... dividende semestriel de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,286 14 au crédit du fonds ...

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally, G. P. Harrison, John T. Moore, Jr., F. G. Frust, J. H. Menge, D. Fatt, Jos. Jaubert, D. Schwab, ... Dunbar, R. Milliken, Adolph Meyer, Joseph Dufi, R. Bidau, D. A. Vaught, E. K. Converse, J. J. Gasquet, T. J. Woodward, William Mehle, Frank Roder, Louis Bush, Frank Barker, ... Schwabacher.

17 janv—1

... CIEL.

Expo... 95 94
... 1 50

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 1..., de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont décrits et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt huit mille six cent soixante-cinq dollars ...	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille ... soixante... dollars et 62 cents	128,5?? ??
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations sur ... savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents ... paroisse d'Orléans, y ... mandats en vertu de ... 132 de 1880, trois mille ... quatre-vingt-quinze dollars, et 9? ...	3,195 9?
Pour ... et renseignements des ... officiers et employés de la paroisse d'Orléans ... deux cent quarante ...	100,3?1 ??
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille ... cent ...	103,??6 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

[L. S.] S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper ... specially recommended to those ... readers, ladies and gentlemen, who wish ... their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—payable in advance, postage prepaid.

Per annum $12 ... six months, $6 ... three months, $3 ...

Weekly ... [illegible]